Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20260928-2026-085-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2026
Publication : 29/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



ANDREZIEUX-BOUTHEON l'envol

Numéro : 2026-085
Codification acte : 7.1

DECISION

Virement de crédit n°4

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

Vu la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 21 mars 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 57 du 28 juin 2022, validant l'application des dispositions pour le budget principal et les budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n° 95 du 16 décembre 2025 portant sur l'adoption du budget primitif 2026,

CONSIDERANT les modalités de vote du budget de la Commune, à savoir un vote par chapitre pour la section de fonctionnement et un vote par opération au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec vote formel sur chacun des chapitres,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des transferts de nature à nature dans la limite de 7.5% des crédits inscrits dans chaque section,

DECIDE

Article 1 : Il est procédé, sur l'exercice comptable 2026, aux virements de crédits n° 4 suivants pour la section investissement :

Désignation du chapitre "opérations"		Nature	Fonction	Montants
270	BATIMENTS DIVERS	2313	020	-50 000,00
242	AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES	2188	322	50 000,00
TOTAL				-

Article 3 : Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

Article 4: Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 15 juin 2026

Le Maire
François DRIOL

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE